L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 30 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme, 18 ans, Français, écrivant vite et bien et connais ant le travail de bureaux, demande emploi quelconque. Ecrire ou s'adresser à M. Henri Fraisse, 7 rue Hôpital, chez Me A. Martin. 28 nov—6f

A VENDRE

A VENDRE—Une charrette à lait, une paire de bidons, un cheval et la clientèle. S'adresser à John Saltzman, Mineburg, Lne. 29 nov—7f

EXCELLENTE OCCASION.—A vendre pour raison de santé une grocerie et buvette, bien achalandée, bien située dans le Second District. S'adresser à E. D. Bureau de l'Abeille. 18 nov—1m

A VENDRE—Une charmante résidence en bois style moderne à deux étages, coin des rues Ursulines et Prieur, avec une cuisine en bois à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lanaux, 71 Decatur. 31 oct—1m

PEERLESS DYES Les meilleurs. Cass Dacoastres.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Louis R. Shanks vs ses créanciers—No 25 593—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis R. Shanks soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John L. Michel, Esq. notaire en cette ville, le LUNDI, 10ème jour de décembre 1888, à 11 heures A. M., à son bureau, No 130 rue Gravier, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes ces affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 nov—3 t au 10 déc

Alex Kalman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16 076—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le [illegible] compte présenté par Rudolph Recht, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 nov—25 29 4 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 470—Division C—Ordre de Cour—[illegible] ne Selles vs. ses créanciers—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire [illegible] soit tenue pardevant W. M. [illegible], notaire, à son bureau No 47 rue du Camp en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1888, dans le but de voter sur l'approbation du pétitionnaire pour un répit de six et douze mois pour le paiement de ses dettes et que sous leur [illegible] et qu'avis en soit donné [illegible] cat. soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1888.
Signé F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
22 nov—31 au 21 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Conway & Carriere, négociants, vs leurs créanciers—No 25 318—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Conway & Carriere et de Constant Conway et Tenace A. Carriere individuellement et conjointement [illegible] soit et est par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers [illegible] pardevant Andrew Hero Jr. notaire en cette ville le LUNDI 10 [illegible] décembre 1888 à 11 heures A. M. pour procéder [illegible] tion et détermination sur les affaires des pétitionnaires [illegible] tres affaires qui pourraient [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues [illegible] Ambroise Smith avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 5 novembre 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 nov—3f au 10 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis Braun vs. ses créanciers—No 25 [illegible]—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers de [illegible] soit tenue et convoquée [illegible] notaire public [illegible] jour de décembre 1888 [illegible] d'élire un syndic et [illegible] matières qui pourraient [illegible] mises et que les dits [illegible] les créanciers absents [illegible] personnes intéressées [illegible] sommes d'assister à la [illegible] ment à la loi.
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—11 au 30 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 290—Division A—[illegible] et Andrew [illegible] qu'une assemblée des [illegible] soit convoquée [illegible] notaire public [illegible] et que toutes procédures [illegible] la propriété des [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.
(Signé) [illegible]
de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans Division [illegible] l'Hon. Thos. C. W. E[illegible] Division A [illegible]
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—31 au 30 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible] District pour la paroisse d'Orléans—William et John H. Hogan [illegible]—No 25 292—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens [illegible] sous la raison sociale W[illegible] de William Hogan et de John H[illegible] et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et [illegible] nion des créanciers soit tenue et convoquée pardevant [illegible] notaire [illegible] cette ville, à son bureau [illegible] en cette ville [illegible] 1888, à 11 heures a. m. [illegible] sur les affaires des dits pétitionnaires [illegible] mer un syndic et de voter [illegible] matières qui pourront [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens [illegible] que contre les biens [illegible] suspendues, et que [illegible] soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1888.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 oct—31 au 30 nov

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens
De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers	$197 [illegible]	
Bons et actions	61 [illegible]	
Dette en suspens	[illegible]	
Prêts et escomptes	[illegible]	
Dépenses	[illegible]	$[illegible]
Prêts sur demande	20 [illegible]	
Change	20 [illegible]	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales	126 [illegible]	[illegible]
		[illegible]

PASSIF.

Fonds capital	$380 000 00	
Profits et divis.	[illegible]	$[illegible]
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	[illegible]	
Dû aux déposants	227 [illegible]	[illegible]
		[illegible]

Je jure solennellement que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi ce [illegible] jour d'octobre 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1t

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper established on the 1st of September 1827 and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The Bee is now published exclusively in French and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et als.—Nos 11,751 et 11,752.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, trente-unième jour de décembre 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci après, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 18, de l'ilet No 8, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Columbus, sur un plan de Cosnier, en date du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, et mesure au pied américain, 31 pieds 6 pouces et une demie ligne de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 100 pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS UNIS, Nouvelle-Orléans, 30me jour de Novembre 1888.
GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 nov—30—3 10 17 24 31 déc

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Miller, femme de Joseph Hestin autrement connu comme Esten ou Estein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 508—Division A.—Attendu que Joseph Hestin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Miller, veuve de Joseph Hestin, autrement connu comme Esten ou Estein, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 nov—30—5 9 déc

Succession de Daniel Hurley et Ann Fitzpatrick, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 690—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dednire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Fitzpatrick, tuteur, Margaret Hurley et W. J. Kane, son mari, Ann Hurley et Catherine Hurley, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 nov—30—5 9 déc

Haynes & Rogers, Wm. D. Haynes et Andrew Y Rogers vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22 908—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James P. Hayden, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 nov—29—déc 4 8

Succession de Mme Hattie Longshore, veuve de Charles Thorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24 132—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification des raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Noah W. Longshore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 nov—28—2 7 déc

Succession de Louis Guien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 478—Division A—Attendu que Mme Lucie Marie Louise Guien a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guien, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—27—2 6 déc

Succession de Coloma Rilbeny, veuve de Simon Eolal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 [illegible]—Division A—Attendu que Charles J. Gauthreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Coloma Rilbeny, veuve de Simon Eolal, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 nov—22 29—4 déc

Succession de Augustin Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte [illegible] ne serait pas approuvé et homologué [illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 nov—22 28—2 déc

Succession de Saml L. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 [illegible]—[illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 nov—21 28—3 déc

Succession de Peter Burrill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25 [illegible]—Attendu que [illegible] administrateur [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet [illegible] de [illegible] Peter B[illegible] décédé [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 nov—21 25 30

Succession de Bridget Murray, épouse de George Grover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25 [illegible]—Division A—Attendu que Jesse B. Vance, administrateur, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Bridget Murray, épouse de George Grover, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 nov—21 25 30

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225 406 98
Sur risques de marine		3 756 82
Sur risques de rivière		3 110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302 529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27 397 12
Revenus		$329 926 26
A déduire pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5 221 17	
Commissions	35 937 24	
Réassurances	17 869 54	
Licenses	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34 406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,758 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10 000 Bons des Etats Unis 4 0/0	13,700 00
$121 000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134,310 00
$53 200 Bons à Primes de la Nlle Orléans (dont $2 100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12 828 77
Prêts sur hypothèque	42 484 34
Effets à recevoir	3 036 00
Billets à recevoir pour primes	3 421 65
Actions et autres valeurs	12 144 80
Meubles et installations de bureau	2,500 00
Total	$353,844 01

Le tableau ci dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 10 janvier 88
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

NOUVELLE ADRESSE

M. Charles Testut, dont l'Abeille a annoncé le désastre par l'incendie du 21, demeure actuellement rue Bourbon, 75, près Conti, au premier étage.
—Voir le journal de samedi dernier, 22 du courant. 28 sept—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT:
$600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	25,000	50,000
5 Lots de	10,000	50,000
12 Lots de	5,000	60,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	400	80,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80,000
100 Lots de $400	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200	180,000

3,146 Lots se montant à....$2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons [illegible]

VENTES POUR TAXES D'ETAT

Nlle-ORLEANS, Lne., 22 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. L. B. JUNG et Baumann & Jung, Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 décembre 1888, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$129 00
Taxes pour l'année 1887	130 00
Taxes pour l'année 1886	172 00
Taxes pour l'année 1885	169 00

A savoir: sur les lieux No 29 rue du Camp et 116 rue Commune, Premier District—
1. Le contenu d'une buvette No 116 rue Commune, consistant en vins, liqueurs, etc., installations et meubles, etc.
2. Le contenu du magasin No 29 rue du Camp, consistant en vins et liqueurs.
Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 23 nov—23,27,30—déc 4

Nlle ORLEANS, Lne., 22 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. T J MORAN, Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 décembre 1888, à 9 heures a. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$6 00
Taxes pour l'année 1887	16 80
Taxes pour l'année 1886	16 80

A savoir: sur les lieux No 119 rue Commune, Premier District—
1. Le contenu du magasin No 119 rue Commune, consistant en papeterie, fournitures de bureau, etc., aussi meubles et installations.
Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 23 nov—23 27 30—déc 4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession d'Edward S. Warzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 937—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente daté le 19 octobre 1888, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans l'ilet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874 et enregistrée au bureau du Shérif Civil et mesurant, en mesure américaine d'après la dite esquisse comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet, la dite portion de terre a une façade de 103 pieds 9 pouces sur la rue Murat et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 159 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet de 120 pieds le mesuré sur la ligne oblique en allant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.
Conditions.—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, jusqu'à paiement et garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation et cinq pour cent frais d'avocat compris dans l'acte de vente et les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles pour l'année courante 1888 au-dessus du montant de son adjudication.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19 26 nov—3 10 17 22 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Shérif et Syndic.
D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, chariots et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 [illegible]—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 novembre 1888 lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de H. Groebel & Cie et de Henry Groebel et Olivier Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par les dits Chas. W. Drown, Shérif Civil et Olivier Marionneaux, syndic, etc. conjointement ou séparément.
Conformément au dit ordre la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI 22 décembre 1888 à midi, à savoir—
Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc. connu et désigné comme Plantation Evergreen, située dans la paroisse Terrebonne en cet Etat sur les deux rives du Bayou Terrebonne à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Lenfroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, exceptant cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ell's et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats Unis du District Est de la Louisiane, le 1er avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, comme affaire de Joseph J. Marion vs. Townson Ellis, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G. G., folio 622 et seq.
Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Trilate notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo LeBlanc a rétransféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie, et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.
Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation
Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à dessécher complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de maïs et 20 mulets.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du leur date jusqu'à paiement avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la somme à crédit et transférer la police au vendeur, de même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans,
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et d'Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux.
19 nov—19, 26—déc 3, 10, 17, 22.

ETAT DE SITUATION TRIMESTRIEL
—DE LA—
Banque d'Epargnes Germania,
NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 29 septembre 1888.

ACTIF.

Actions et bons		$180,853 75
Prêts sur hypothèque		90,969 50
Prêts à échéance (avec dépôts de titres comme garantie)		28,450 00
Prêts sur demande—garantis par dépôts de titres (collaterals)		460,591 00
Dépenses courantes et taxes payées		3,321 10
Numéraire	$56,358 65	
Divers comptant	2,234 71	58,593 36
Total		$822,778 71

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits non divisés	49,149 86	45,149 86
Moins dividendes payés aux actionnaires 1er juillet 1888	4,000 00	
	$45,149 86	
Intérêt encaissé		958,785 00
Dû aux déposants		667,657 00
Dividendes non réclamés		384 00
Total		$822,778 71

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 29e jour de septembre A. D. 1888.
ROBERT P. UPTON, Notaire.
30 sept—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 25 borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face sur la rue Millaudon sur cent pieds [100'] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100'] de profondeur.
2° Six lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"'] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"'] de profondeur.
3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 254, bornés par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.
Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier, No 23.637 d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
28 nov—déc 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Ad. Schreiber & al, exécuteurs, versus C. E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,352—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Paix et Royale qui figure entièrement sur un plan déposé au bureau de E. G. Gottschalk, ex notaire en cette ville, comme plan No 40, d'après ce plan le dit lot mesure vingt six pieds (26') six pouces (6") et quatre lignes (4"') de face à la rue de Chartres, vingt sept (27') pieds et quatre (4") lignes de large dans le fond, quatre vingt cinq pieds (85') et huit pouces (8") de profondeur sur la ligne vers la rue de la Paix, cinquante huit pieds (58') et sept pouces (7") sur une première ligne de profondeur sur le côté vers la rue Esplanade puis tournant vers la rue Esplanade six pouces (6") et puis une autre profondeur de vingt sept pieds (27') et un pouce (1"), ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception et sans réserve.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov. 26—déc 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du contenu, installations, etc., d'une imprimerie, moteur électrique, etc.
Bradner Smith & Cie. vs. Daily News Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 25 027—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 7 décembre 1888, à 10 heures A. M., des propriétés suivantes:
Au local No 159 rue Poydras. Le contenu du dit local consistant en grand cylindre double, Hoe presse, un moteur électrique automatique de Sprague, contrôles, articles de couche, etc., casses de caractères, presses, tables, un coffre-fort, bureau, table, stove, etc. et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires—d'après inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 nov—26 29—3 7 déc

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente du contenu, des installations, etc., d'une pharmacie homœopathique de première classe.
Chs. Maducll vs. Gustave Lenamment.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25 228—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 3 décembre 1888, à 10 heures a. m. de la propriété ci-après décrite à savoir—
A local, coin de la rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres.
Un lot de vitrines, comptoirs, étagères, médicaments de pharmacie, livres, etc. et autres articles appartenant à une pharmacie d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 nov—22 26 29 déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 25 982—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits [illegible] situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, North St Francis et St Charles [illegible] mesurant vingt six pieds et six pouces [illegible] et 5 lignes de face à la rue Poydras sur [illegible] de profondeur de soixante quinze [illegible] pieds (74) sept pouces (7) et une ligne (1) et avec [illegible] savoir: suivant toutes actions (71) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane à l'attache.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Au comptant au montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur. Le sont de quatre cent vingt-six dollars montant promis sur le stock payé à 6 pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt-quatre dollars, le montant de la contribution sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 pour cent sur $142 00 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887, aussi bien que les frais et charges de l'affaire, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le réclame de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt seize dollars et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov—26—déc 3 10 17 24 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Fourneaux, stoves et poêles, etc., au No 131 rue Poydras.
Succession de Wm. E. Perry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,241.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 4 décembre 1888, à 11 heures a. m., au local No 131 rue Poydras, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente du contenu du dit magasin, se composant de—
Fourneaux de cuisine, stoves, poêles, quincaillerie, faïence et verrerie, etc., etc., le tout par inventaire déposé dans mon bureau.
Conditions—Comptant.
23 nov—23 29—4 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison, effets mobiliers, etc.
Succession de Louise Latchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—JEUDI, 6 décembre 1888, à 11 heures a. m., au local, coin Murat et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente d'un assortiment général de meubles de maison et effets appartenant à la dite succession, le tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
23 nov—23 29—6 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", No. 25,058, signé le 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 8 décembre 1888, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre, ayant plus ou moins 161 acres, situés dans le township No 9 dans le district des terres S. O. de la Louisiane, amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1906 et 1972 en date du 14 juillet et 28 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
B. ONORATO, Encanteur.
7 nov—7, 10, 17 24—déc 1, 8.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Metropolitan Bank vs John J. Mandel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux certains morceaux ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Broad, Washington, Lepage et Septième, sur un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer général, du premier septembre 1859, annexé pour référence à un acte d'achat de la dite portion No 2 par Henry Tabary de J. O. Théard, passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 18 février 1860, et conformément auxquels les dites portions ou morceaux de terre mesurant chacun, au pied américain, cent pieds [100] cinq pouces [5] six lignes [6] de face à la rue Broad, quatre-vingt-quinze pieds [95] dix pouces [10] sept lignes [7] de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: La portion No un mesure deux cent seize pieds [216] sept pouces [7] et une ligne [1] de profondeur et de face à la rue Lepage, et cent quatre-vingt-cinq pieds [185] six pouces [6] sur la ligne qui la divise de la portion No deux et la portion No 2 mesure cent cinquante quatre pieds [154] quatre pouces [4] sur la ligne vers la rue Washington et cent quatre-vingt-cinq pieds [185] six pouces [6] sur la ligne de la portion No un. Lesquels portions ou morceaux de terre sont composés comme suit, à savoir: La portion No un du tout des lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par C. Giroux, ancien architecte, le 20 avril 1853, et déposé comme plan No 56 dans les livres de plans en l'étude d'Achille Chiapella, ancien notaire en cette ville, et une portion de terre désignée par la lettre "A" sur un plan annexé à un acte d'acquisition par le dit Tabary de Théard, passé pardevant le dit notaire Bouny le 24 août 1859, et la portion No 2 du tout du lot de terre désigné par le No 4 sur le dit plan de Giroux, d'une portion de terre étant une partie du lot de terre désigné par le No 14 sur un plan dressé par B. Lafon, ancien voyer, et déposé en l'étude de Pierre Pédesclaux, ancien notaire en cette ville, le 9 juin 1809 et une portion de terre désignée par la lettre B sur le plan ci dessus mentionné, annexé au dit acte du 24 août 1859 passé pardevant le dit E. Bouny, notaire. Les dites portions A et B constituent ensemble les lots de terre désignés par les numéros cinq et six sur le dit plan de Giroux, le tout du dit ilet No 7. 2° La moitié qui reste (étant la plus près de la rue Broad) d'un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et désigné par le No 9 sur un plan particulier dressé par J. N. Espouilly, ancien voyer, le 20 avril 1858 et enregistré dans l'ancienne Troisième Cour de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Gaspard Didier et al. vs. E. H. Duell, la moitié du dit terrain mesurant au pied français, trente pieds [30] de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds [180] entre lignes parallèles et tout ce dans le fond à la propriété premièrement décrite et désigné par la lettre "B" sur le plan particulier annexé à un acte de donation de la moitié du dit lot du dit Tabary à sa fille Mme J. H. Aynes passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 24 février 1872. Ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 11 18 24 29 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. M. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,144—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville désigné par le numéro quatre de l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853 et déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire de cette ville, suivant le dit plan le dit lot mesure, mesure américaine, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face à la rue Ste Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro trois d'après le dit plan, c'est-à-dire vingt six pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.
2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Roman, Prieur et Main (Dumaine) désigné par le numéro cinq sur un plan fait par Louis Surgi, daté du 15 mai 1848, et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure anglaise, vingt six pieds onze pouces et 4/8 de face sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes.
Les propriétés ci dessus ont été acquises par la défenderesse Mme E. H. Barton, par achat de James Simeon conformément à un acte fait pardevant A. V. Philips, notaire, le 7 octobre 1886.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—6 13 20 27 nov—1er déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.
David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans un ilet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie (anciennement Benjamin) et Erato (anciennement Ohio), désigné par le numéro Dix, mesurant vingt quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre, avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro "Onze", mesurant vingt quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mlle Julia Cox vs Arthur J. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,106—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Jacobs, (actuellement Freret) et Solis actuellement Locust, le dit lot étant désigné par le No onze [11] dans l'ilet No quinze et mesurant trente deux pieds de face à la rue Solis, actuellement la rue Locust, sur cent vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales, le tout d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex notaire en cette ville, et tous les droits y appartenant en quelque sorte que ce soit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le Shérif Civil du contenu et installations des magasins de variétés et d'articles de toilette pour messieurs, No 22 rue de Chartres et No 66 rue Douane, consistant d'un fonds de marchandises de valeur et très attrayant appartenant à ce genre d'affaires, telles que bas, chaussettes, châles, essuie-mains, chemises, chemises de peau (coton, laine et flanelle), caleçons, jerseys, corsets, jacquettes, capuchons, cravates, nœuds, gants, ombrelles, nécessaires, cols, manchettes, porte-monnaies, carnets, cadres, peignes, brosses, savon, parfumerie, pendules, encre, épingles, aiguilles, boutons, etc., et autres articles trop nombreux à décrire.
Aussi, comptoirs, tables, étagères, meubles de bureau, etc., coffre-fort à combinaison, etc.
Le tout à être offert et vendu en lots.
dans l'affaire de
Félix Loeb & Bros., vs D. A. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,833—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 16 novembre et signé le 21 novembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:
Au local, No 22 rue de Chartres et No 66 rue Douane, (les dits deux magasins se joignant dans le fond.)
Tout le contenu des deux dits magasins, consistant de marchandises et d'articles, etc., énumérées, ci-dessus, le tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22 nov—22 26 29—3déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,168—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après une esquisse de W. H. Seymour, situés dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et La Payrouse, anciennement désigné comme l'ilet No trente [30] de McDonoghville, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, et déposé au bureau de Charles E. Fortier, ex-notaire en cette ville d'après le plan No trente [30] de son livre de plans, No un [1], et actuellement désigné comme l'ilet No 215, d'après une esquisse enregistrée au bureau de Wm H. Seymour, lesquels lots de terre mesurent, en mesure française trente pieds [30] de face chaque à la rue Monroe sur cent vingt pieds [120] plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—nov 6,13,20,27—déc 1er

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 399, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.
Dans l'affaire de Théodore Brierre & fils vs. leurs créanciers—No 24,658.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 décembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—
Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée par les Nos 4, 5, 6 et 7, dans l'ilet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre mesure 144 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 146 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur vers la rue Dorgenois de 167 pieds 5 pouces 6 lignes et 128 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée vers la rue Rocheblave.
Ensemble une magnifique et agréable résidence à étage, construite à distance de la rue ayant toutes les commodités voulues; les corridors, le salon, le fumoir (sitting room), la salle à manger, les chambres à coucher sont tapissés et artistement décorées. La maison est parfaitement disposée, le gaz y étant introduit partout. Le rez-de-chaussée se compose d'une galerie sur le devant, derrière et sur le côté, vestibule, salon, fumoir, salle à manger, cuisine et office. A l'étage supérieur, vestibule, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette, chambres à domestiques, chambre à bains et lieux à l'anglaise, etc.
Le jardin est magnifiquement arrangé et planté d'une collection d'arbustes, de fleurs, de beaux orangers en rapport, pêchers, etc. Aussi une fontaine dans le jardin avec aquarium, deux belles citernes, hydrants dans la cour et dans le jardin, une belle écurie bâtie dans le fond du terrain faisant face au Chemin du Bayou, cour briquetée, etc., etc.
Les édifices sont en parfait ordre ne requérant aucune réparation quelconque. La localité et le voisinage sont charmants, les personnes en quête d'une demeure des plus confortables sont invitées à examiner la susdite propriété.
S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.
Le tout d'après le plan dressé par A. de Armas.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux notaire, et contiendra toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être effectué par l'acquéreur aussitôt l'adjudication afin de garantir la vente.
17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

Propriété rue Mandeville, Troisième District.
Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.
No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 1er décembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, la propriété suivante, savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre E d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain alors notaire en cette ville le 7 mai 1857 lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 19 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.
Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.
28 oct—nov 3,10,17 24—déc 1

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.
La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 275 et 277 rue Magazine.
Vente pour opérer un partage.
Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 24 803.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre l'allée commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 5 novembre 1888 et signé le 9 novembre 1888 il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, dans l'affaire sus mentionnée, savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No 6 du carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomène d'après un plan de E. Terrière, daté du 30 avril 1870, et déposé en l'étude de E. Cenas, notaire; ledit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue Magasin sur 191 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur (mesure américaine); étant la propriété acquise par la dite Mme Daniel Haley et d'autres de M. D. Gillespie par acte de partage passé pardevant Abel Dreyfous, notaire le 27 février 1867, inscrite au bureau de l'annotateur de cette ville livre 95 folio 667.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises et ayant de chaque côté—rez-de-chaussée—de grands salons doubles et galerie; au premier étage deux chambres, galerie au-dessus. La cuisine contient trois chambres aux deux étages. Gaz dans toute la maison et un grand bain en galerie à la façade. Dans les deux cours il y a des citernes, un hydrant et des lieux d'aisance.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de son adjudication.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Deux lots de terre de valeur dans le Premier District,
Dans l'affaire de Samuel C. Thelsman vs. Mme Jennie Waters et als.
Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, et conformément à un autre décret de la dite Cour, daté le 9 novembre 1888. Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—
Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.
Les dimensions ci dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 1er juin 1888, et seront montrées sur les lieux de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôts pour assurer la vente.
13 nov—13 18 25—déc 2 9 15 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur
Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.
Résidence double.
Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., en date du 26 octobre 1888, dossier No 25,111, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Enterpe et la Place du Colisée, désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 64 pieds et formé une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés; le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du — octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.
Conditions—Comptant: 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison, literie, etc.
Succession de Mary Mecker, femme décédée de H. Hammerling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,343.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—A. Brignoni, encanteur.—Bureau Nos. 38 rue Royale—VENDREDI, 7 décembre 1888, à 11 heures a. m., à la salle d'encan, No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en date du 22 novembre 1888, il sera vendu un assortiment général de meubles de maison, miroirs, tableaux, literie, etc., appartenant à la dite succession, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
24 nov—24,28—7déc

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
100........Rue Conti.........100
Sepia—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage No 593 rue South Franklin.

SAMEDI, 29 décembre 1888 à 12 M. à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans la succession de Lavinia Phillips Henderson, No 25,333 il sera vendu à l'enchère publique—
Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District, dans l'ilot borné par les rues St-David, St Patrick, Septième et Harmonie. Le dit lot est le No 9 et mesure 25 pieds de face à la rue St David actuellement South Franklin sur 109 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. La maison a 2 chambres, cuisine, citerne, etc.
Conditions—Comptant. Un dépôt au moment de la vente
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph D. Taylor notaire public.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
28 nov—28—déc 8, 15, 22, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La vente la plus attrayante de la saison.
Propriétés centrales et commerciales. Trois grands magasins dans les bâtisses Zacharie.
Sur la rue St. Charles, entre Canal et Commune.
Un placement rémunérateur et rapportant un joli revenu.
Vente positive pour un partage
A l'encan, avec un long crédit et avec un intérêt très bas.
Benjamin Newgass et als. vs. Betsy Newgass et als.
No 21,630.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Vente pour un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 22 décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de plusieurs jugements rendus dans l'affaire ci dessus et d'un ordre en date du 10 février 1888 par l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés de valeur ci-après décrites à savoir:

Propriété du Premier District.

Trois magasins en briques à quatre étages formant une partie des bâtisses Zacharie ou Veranda Row, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Canal, Camp et Commune et décrits comme suit—
1. Le magasin No 26 rue St Charles, le lot est désigné par la lettre B, sur un plan de [illegible] en date du 30 avril 1881 et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue du Canal et 100 pieds 4 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et de la ligne du fond du dit lot de terre commençant sur la dernière ligne mentionnée, mesurant perpendiculairement 15 pieds 5 pouces, puis sur une ligne à angles droits vers la rue St Charles de 2 pieds 10 pouces 5 lignes, et sur une ligne parallèle à la rue St Charles, 5 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté. La bâtisse est désignée par le No 26 rue St Charles et a une hauteur de 15 pieds au sol et tend à l'usage d'un corridor sur le côté vers la rue du Canal mesurant 3 pieds 3 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 54 pieds 11 pouces, et jusqu'à une hauteur de 13 pieds du sol avec une autre largeur de 21 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne St Charles lequel dit corridor est désigné par la lettre "A" sur le dit plan. Le dit magasin est occupé par M. Posedo avec un bail à raison de $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889.
2. Le magasin No 22 rue St Charles [illegible] Le lot est désigné par la lettre [illegible] sur le plan ci-dessus décrit et mesure 31 pieds [illegible] de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds [illegible] sur une ligne vers la rue Canal [illegible] de la propriété [illegible] 97 pieds [illegible] propriété voisine [illegible] vers le fond [illegible] Le dit magasin est loué à raison de $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et occupé par The Famous Hat Store.
3. Le magasin No 24 rue St Charles [illegible] le lot est désigné par [illegible] 21 pieds [illegible] profondeur [illegible] du côté de la rue du Canal et divisant du lot C et 97 pieds 3 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune, et 21 pieds de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à raison de $2 400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et est occupé par M. E. Loyer & Co., marchands de vêtements confectionnés. Les trois magasins forment une partie des plus désirables des magasins de la rue St Charles et sont toujours occupés par des marchands en gros et en détail, du premier ordre et sont tous d'une construction solide et d'une structure très belle, ces magasins rapportent actuellement $7,200 par an.
Termes et Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans en billets des acquéreurs en coupons annuels de 4 0/0 dans des billets [illegible] de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis sur hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et les actes de vente devant contenir toutes les clauses de garantie usuelles y compris celle de cinq pour cent frais d'avocat en cas de procès et l'acquéreur devra payer les taxes exigibles pour l'année 1888 et le transfert de police [illegible] au moment de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix J. Dreyfous Esq. notaire No 41 Passage de la Bourse.
29 nov—29 24—déc 1 8 15 16 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété avec jardin et laiterie.
Succession de Er. Gray Willett.
No 24,260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—
Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Dupré et Gayoso, désignés comme les terrains de 8 à 12.
Les terrains de 8 à 11 mesurant 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville sur 111 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 11 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 26 pieds de façade rue Gayoso sur 141 pieds, 8 pouces et 7 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec cuisine, écurie, etc., portant le No 605 rue Bienville.
Conditions—Comptant; 10 pour cent payés au moment de la vente.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel notaire.
6 nov—6 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de John Ulrich.
No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après, à savoir—
Le cottage en bois à un étage, No 46 rue Amelia, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Peniston Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentés par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue. La propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera au-dessus de son adjudication toutes les taxes de l'année 1888, et pour se légaliser pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénation et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq. notaire.
Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété dans le Premier District,
Coin des rues Clio et Liberty.
Succession de Rose McEntee, épouse de Michael Clark.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,148.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" daté 16 novembre 1888 et rendu dans la succession ci dessus intitulée.
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Clio et Erato, formant l'encoignure des rues Clio et Liberté et mesurant 20 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté sur 81 pieds de profondeur et de face à la rue Clio et entre lignes parallèles, le tout plus ou moins borné à l'arrière par une allée commune de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et autres lots, et le privilège de s'en servir.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois, à un étage servant à la fois de magasin et de résidence et empiète d'environ 1 pied sur le terrain adjacent. Le voisinage est bien habité et près du Nouveau Bassin. Les chars des rues Clio et Erato passent devant la propriété.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien des vendeurs portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 devront être déposés au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Woulfe & Rouen, notaires, aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 24—1 8 15 22 déc

VENTES A L'ENCAN

Résidence agréable.
No 166 rue du Quartier, entre les rues Trémé et St-Claude.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 1er décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Quartier, Tremé, Chemin du Bayou et St-Claude, mesurant 27 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur une profondeur irrégulière d'environ 84 pieds et 27 pieds 7 pouces 4 lignes dans le fond. Pour mesures correctes voir le plan à la Bourse.
Les améliorations comprennent une résidence agréable en bois à deux étages et une bâtisse en pale, le tout couvert en ardoises, la maison principale—rez-de-chaussée salon et salle à manger, corridor sur le côté, deux cabinets, à l'étage supérieur deux grandes chambres à coucher et trois cabinets, quatre chambres dans les dépendances, lieux d'aisance, citerne, waterworks, hangar, etc.
Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur endossés, datés le jour de la vente, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, 5 0/0 frais d'avocat, le transfert de l'assurance et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente.
L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 0/0 de son enchère au moment de la vente et assumera le paiement des taxes pour l'année 1888 au-dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur.
25 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pharmacie Ducongé.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI 3 décembre 1888 à 11 heures a. m., si elle n'est pas vendue antérieurement à une vente privée, il sera vendu à l'encan au No [illegible] rue Chartres, entre les rues Douane et Bienville, sans aucune réserve:
La Pharmacie Ducongé, établie depuis soixante quinze ans avec son bon vouloir, médicaments français, anglais, patentés et autres, médicaments, instruments de chirurgie et aussi les installations de gaz et du magasin, comptoirs, étagères, coffre fort, meubles de bureau, etc., etc.
Le tout sera offert en bloc, et si ce n'est pas vendu en détail ou par lots.
Toutes informations quant aux affaires de la maison seront données avec plaisir en s'adressant à M. A. Carronche sur les lieux.
Le magasin peut être loué à bas prix.
Conditions—Comptant.
19 nov—au 3 déc

COTTAGE,
No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.
Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 8 décembre 1888 à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No [illegible] borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre, désigné par le No 25 sur un plan fait par L. S. Tourné, à date du 24 novembre 1871 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 41 du livre de plan No 7. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro sur 102 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois, avec galerie sur le côté, [illegible] chambres [illegible] cuisine, etc., connu sous le No municipal 29 rue Miro.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 10 17 24—déc 1 8

PLACEMENT DE CHOIX
DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 341 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 350 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway, veuve décédée de E. M. Blanc.

No 25,040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 9 octobre 1888, pour compte de la dite succession, la propriété de valeur décrite ci après, à savoir—
1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4 dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman, sur un plan dressé par [illegible] Castaing et mesurant en mesure américaine 33 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un double corps de logis élégant en bois, recouvert en ardoises, connu sous les numéros municipaux 302 et 302 1/2 rue Dumaine, ayant salon, trois chambres à coucher, cuisine attenant à la bâtisse principale, lieux d'aisance, citerne, hydrants, etc. [illegible] loué à raison de quatorze piastres par mois chaque corps de logis.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre C dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Roman, Ste Anne et Prieur, sur une esquisse annexée à un acte dans le bureau de F. J. Dreyfous, notaire, lequel lot mesure plus ou moins 34 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 201 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Roman et 199 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté qui touche à la rue Prieur. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec étage recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant deux chambres, deux cabinets dans la bâtisse principale, galerie devant, cuisine, bâtisse avec deux chambres, hangar, pigeonnier, lieux d'aisance, grand lots, magnolias et plaqueminiers, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.
3° Quatre lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne, sur une esquisse de E. Pilié, datée le 9 octobre 1888 annexée à l'inventaire de cette succession pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 10 octobre 1888, d'après la dite esquisse les dits lots mesurent, à savoir: Lot A, trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur; lot B et C mesurent chaque trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur et le lot D vingt-trois pieds neuf pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.
Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis doubles élégants en bois et à un étage, recouverts en ardoises, connus par les numéros municipaux 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, ayant trois chambres, salons, cuisine attenante à la bâtisse principale, une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. à chaque corps de logis. Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.
Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant, élevé, recouvert en ardoises, connu par le numéro municipal No 350 rue Dumaine, ayant salon et salle à manger, deux grandes chambres à coucher, cabinet, gaz partout, corridor sur le côté, cuisine attenante à la bâtisse principale, ayant une chambre, hangar pour le charbon et le bois, lieux d'aisance, citerne, etc.—Loué à raison de $19 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles de transfert d'assurance, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.
Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer, daté le 10 novembre 1888 qui seront exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété à n'importe quel moment avant la vente.
10 nov—10,17,24—1,8,15déc

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage à double corps de logis.
No 186 rue Willow entre les rues Lafayette et Cypress.
Succession de Wm. Kenny, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, par ordre de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 novembre 1888, dossier No 4709, pour compte de la succession de William Kenny, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le numéro 4, lequel mesure 27 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, recouvert en ardoises, connu comme le No 186 rue Willow et ayant quatre chambres et une citerne de chaque côté et rapportant $17 par mois.
Conditions.—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux. Les taxes de 1888 seront payées par le vendeur.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13,19,25—2,9,15déc